

BGer 12T 2/2019 vom 7. Juni 2019

Bundesgericht, 2019-06-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_12T_2_2019

FR: TF 12T 2/2019 du 7 juin 2019

IT: TF 12T 2/2019 del 7 giugno 2019

Regeste

Aufsichtsanzeige | Recours en matière de surveillance

Erwägungen

E. 1

Par arrêt du 26 mars 2019, la I re Cour de droit public du Tribunal fédéral a déclaré irrecevable le recours pour déni de justice formé par A._____ contre la Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral (1B_135/2019). Par courrier du 30 mars 2019, A._____ a retourné cet arrêt au Tribunal fédéral et formé un recours constitutionnel ("Verfassungsgerichtsbeschwerde") en lui demandant d'entrer en matière sur son recours du 21 mars 2019, de se faire remettre le dossier de la Cour des plaintes et d'ordonner un échange d'écritures. Par arrêt du 4 avril 2019, la I re Cour de droit public du Tribunal fédéral a décidé que cette écriture de A._____, traitée comme un recours pour déni de justice, respectivement comme un recours constitutionnel subsidiaire, était également irrecevable. Elle a transmis l'écriture mentionnée à la Commission administrative du Tribunal fédéral en tant qu'elle pourrait relever de sa compétence (1B_159/2019).

E. 2

Le Tribunal fédéral en tant qu'autorité de surveillance administrative intervient en cas de déni de justice ou de retard injustifié seulement si un problème structurel de nature organisationnelle ou administrative est constaté. L'autorité de surveillance peut, le cas échéant, intervenir d'office lorsqu'elle a connaissance de faits qui indiquent avec suffisamment de vraisemblance un problème possible de droit de la surveillance et qui nécessitent d'autres investigations (ATF II 144 486 f.). Or, les demandes présentées dans l'écriture du 30 mars 2019 sont purement d'ordre procédural. La jurisprudence étant exclue de la surveillance administrative du Tribunal fédéral (art. 2 al. 2 RSTF ; RS 173.110.132), il y a lieu de ne pas entrer en matière sur les demandes présentées dans l'écriture mentionnée pour autant qu'elle serait à considérer comme une dénonciation à l'autorité de surveillance. Rien dans cette écriture du 30 mars 2019 permet de déceler un problème structurel de nature organisationnelle ou administrative.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.